

ENQUÊTES AU RWANDA

Questions de recherche sur le génocide tutsi

Claudine Vidal

Agone | « Agone »

2014/1 n° 53 | pages 103 à 142

ISSN 1157-6790

ISBN 9782748902037

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-agone-2014-1-page-103.htm>

Pour citer cet article :

Claudine Vidal, « Enquêtes au Rwanda. Questions de recherche sur le génocide tutsi », *Agone* 2014/1 (n° 53), p. 103-142.

Distribution électronique Cairn.info pour Agone.

© Agone. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Enquêtes au Rwanda

Questions de recherche sur le génocide tutsi

QUE SAVONS-NOUS DU GÉNOCIDE des Rwandais tutsis perpétré en 1994 ? Je crois nécessaire de dire d'emblée que les études passées et actuelles sur le génocide tutsi sont inévitablement immergées dans un champ de tensions, de préjugés, d'émotions. En outre, il existe simultanément plusieurs façons d'écrire l'histoire du génocide : histoire officielle, histoire négationniste, histoire compassionnelle, histoire judiciaire. J'évoquerai, en examinant les travaux de quelques chercheurs, les critiques qu'ils adressent à ces différentes manières de produire un récit, mais je chercherai surtout à montrer comment ils travaillent eux-mêmes à l'établissement des faits pour construire d'autres manières d'écrire l'histoire, comment ils font pour s'extraire de moralismes, de fausses analogies historiques, de partis pris qui circulent depuis le génocide à propos de la période 1990-1994 au Rwanda. Dans cette optique, je proposerai une lecture de travaux universitaires en ne retenant que ceux fondés sur des enquêtes de terrain¹.

Durant plusieurs années après 1994, les études publiées développèrent des thèses générales. À cette époque, il s'agissait de relire une histoire longue de la société rwandaise pour y découvrir des explications et pour élaborer une intelligibilité d'ordre génétique. Quant à la tâche de savoir précisément comment on avait tué, de rechercher au plus près les rôles des concepteurs, des exécutants, de reconstituer comment les victimes furent traquées et massacrées, elle

1. Il existe bien d'autres écrits sur le génocide. À commencer par les récits que publièrent des Tutsis survivants et qui forment un corpus devant être étudié en soi ; il y eut aussi des mises en formes littéraires de témoignages, dont celles de Jean Hatzfeld, qui furent très lues en France, des romans, des pièces de théâtre, des bandes dessinées. Sans oublier les films à grand spectacle reconstituant le génocide ainsi qu'un abondant travail de documentaristes.

ne semblait pas prioritaire². Ce fut au tournant des années 2000 que plusieurs chercheurs adoptèrent une nouvelle attitude privilégiant les enquêtes de terrain. Ces recherches furent initiées par la parution, en 1999, d'une volumineuse synthèse qui inaugura l'exploration de la destruction génocidaire dans son fonctionnement même³. Les sources comportaient des documents oraux (nombreux entretiens menés au Rwanda et à l'extérieur) ainsi que des documents écrits (archives provenant de ministères, de communes). L'ouvrage, dirigé et rédigé par Alison Des Forges⁴, était un rapport commandé et financé par des associations de défense des droits de l'homme. C'est pourquoi la narration était organisée en fonction d'une optique judiciaire : il s'agissait essentiellement de découvrir des responsabilités individuelles à l'échelon national et local, et d'engager un dialogue, voire une coopération critique, avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), créé par les Nations unies le 8 novembre 1994.

Le début des années 2000 est ainsi la période d'émergence de travaux d'esprit scientifique. Ces recherches étaient alors rares et un domaine spécifique dans le cadre d'institutions universitaires commençait seulement à se constituer. Trois chercheurs – André Guichaoua, Scott Straus et Jean-Paul Kimonyo – publièrent respectivement leurs travaux entre 2005 et 2008⁵. Le calendrier de leurs enquêtes de terrain, de leurs rédactions et de leurs publications fut tel qu'ils travaillèrent isolément et développèrent chacun leurs propres analyses sans connaître celles des autres. Le sociologue français André Guichaoua, qui menait des recherches sur le Rwanda et le Burundi depuis les années 1980, effectua, dans le cadre du TPIR, de nombreuses enquêtes à titre de témoin-expert. C'est ainsi qu'il mena pour le bureau du procureur, durant l'année 2001, des investigations préparatoires au procès dit « Butare ». Le journaliste américain Scott Straus était au Congo (alors nommé

2. Claudine Vidal, « Le génocide des Rwandais tutsis et l'usage public de l'histoire », *Cahiers d'études africaines*, n° 150-152, 1998. Cet article est disponible sur le site Persée (<www.persee.fr/web/revues/home#C> [vérifié le 29/01/14]).

3. Human Rights Watch, Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Karthala, 1999.

4. Alison Des Forges, historienne (elle avait mené des recherches sur le Rwanda précolonial), était membre salarié de Human Rights Watch depuis 1990.

5. André Guichaoua, *Rwanda 1994. Les politiques du génocide à Butare*, Karthala, 2005 ; Scott Straus, *The Order of Genocide. Race, Power, and War in Rwanda*, Ithaca, Cornell University Press, 2006 ; Jean-Paul Kimonyo, *Rwanda. Un génocide populaire*, Karthala, 2008.

Zaire) en novembre 1996, pour couvrir la guerre qui aboutit à la chute du président Mobutu (mai 1997). Traumatisé (selon ses propres termes) par l'ampleur des violences extrêmes auxquelles il avait assisté, il voulut ne pas s'en tenir à un récit journalistique mais en comprendre les origines. Il conduisit ses enquêtes de terrain en 2002 et soutint deux années plus tard, dans le cadre de l'université de Californie (Berkeley), une thèse en science politique qu'il publia en 2006. Jean-Paul Kimonyo, politologue rwandais, conduisit des recherches sur le terrain entre mai 1998 et juin 2001 puis, en septembre 2003, soutint sa thèse de doctorat en science politique à l'université du Québec à Montréal. Je proposerai une lecture de ces travaux non pour « résumer » les apports de leurs auteurs à la connaissance du génocide, non plus pour les confronter, mais en choisissant de considérer les résultats de leurs recherches en fonction des différentes échelles d'observation (de l'histoire globale à la microhistoire locale) qu'ils adoptent, ceci afin de pouvoir les comparer à des niveaux de validité commensurables.

ÉLÉMENTS D'HISTOIRE

Au tournant du XIX^e siècle, le Rwanda était un royaume dominé par une dynastie tutsie. La population comprenait une majorité d'agriculteurs, les Hutus, et une minorité de pasteurs, les Tutsis. Tous parlaient la même langue et adhéraient à une commune culture du sacré. Le souverain gouvernait par l'intermédiaire de chefs issus de lignages royaux et formant une aristocratie dont le pouvoir s'exerçait autant sur les pasteurs que sur les agriculteurs. D'abord colonisé par les Allemands, le pays fut placé sous mandat belge après la Première Guerre mondiale. Les autorités coloniales et l'Église catholique, qui avait obtenu le monopole de l'enseignement, choisirent de former des chefs issus de l'aristocratie tutsie, si bien que l'ancienne oppression dynastique fut maintenue par l'administration belge.

Durant les années 1950, une élite d'origine hutue, formée dans les séminaires, commença à lancer des campagnes dénonçant les privilèges d'une oligarchie tutsie. À cette époque, les cartes d'identité établies par l'administration coloniale mentionnaient l'ethnie d'origine : selon ce critère, 17,5 % des Rwandais étaient tutsis. En 1959 furent créés des partis politiques en vue d'élections communales qui, l'année suivante, donnèrent une large majorité aux formations soutenant les

revendications portées par les leaders hutus. À l'automne 1959, des groupes de paysans hutus menèrent des actions violentes contre des chefs et des sous-chefs tutsis : meurtres, incendies, pillages. Commença alors un exode de Tutsis, qui se réfugièrent par dizaines de milliers dans les pays limitrophes à mesure que les exactions à leur encontre se développaient. Le 28 janvier 1961, la monarchie fut renversée et la République établie avec l'assentiment des autorités belges et l'accord de l'ensemble des bourgmestres ainsi que des conseillers communaux récemment élus. En octobre de la même année, Grégoire Kayibanda fut élu président de la République par la première assemblée législative issue du scrutin de septembre. L'indépendance du Rwanda fut proclamée le 1^{er} juillet 1962. Le Parti pour l'émancipation hutue (Parmehutu), fondé par le président, devint parti unique de fait en 1965, à la suite de nouvelles élections législatives.

Des raids furent lancés contre le Rwanda à plusieurs reprises par des guérilleros tutsis, basés au Burundi. Ils ne remportèrent aucun succès militaire, mais les autorités déclenchèrent à chaque fois des massacres très meurtriers de la population tutsie. Au début de l'année 1973, des opérations téléguidées par des politiciens furent menées contre les fractions sociales tutsies occidentalises : les étudiants suivant un cursus secondaire et supérieur furent chassés des établissements d'enseignement, les employés de l'administration et des sociétés privées furent sommés de quitter leur emploi, et il y eut des incendies et des meurtres dans certaines préfectures. Un nouvel exode de populations tutsies s'ensuivit. Le général Juvénal Habyarimana, ministre de la Défense, tira prétexte de ces troubles pour s'emparer du pouvoir le 5 juillet.

La Deuxième République instaura un parti unique, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), dont chaque Rwandais était membre dès sa naissance. Le pays était étroitement contrôlé par un quadrillage administratif serré, que redoublait un encadrement du MRND représenté par des comités formés à tous les échelons du maillage et dans chaque établissement laïc ou religieux. Les postes clés du gouvernement étaient détenus principalement par des militaires et des civils originaires, comme le président lui-même, de préfectures situées au nord du Rwanda. Il s'ensuivit un clivage politique basé sur le régionalisme, opposant le « Nord » au « Sud ».

Le 1^{er} octobre 1990, le Front patriotique rwandais (FPR), une formation de Rwandais tutsis nés en exil, attaqua le Rwanda depuis

l'Ouganda. Son offensive fut repoussée par les Forces armées rwandaises (FAR) soutenues par un renfort zaïrois et français. Des Tutsis furent massacrés dans les préfectures du Nord. En juin 1991, une nouvelle Constitution introduisit le multipartisme. La violence gagna tout le pays. Une violence de guerre, car le FPR reprit ses attaques au nord du Rwanda avec un succès grandissant et commit des exactions meurtrières contre les civils, ce qui entraîna le déplacement de centaines de milliers de Hutus. La criminalité politique s'aggrava rapidement : assassinats de leaders, incitations médiatiques à la haine ethnique, tueries répétées de Tutsis, interventions de milices créées par les partis. Sous la pression internationale, un accord de paix fut signé entre le FPR et le gouvernement rwandais à Arusha le 4 août 1993. En octobre, le Conseil de sécurité des Nations unies créait la Minuar, Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda, chargée de « contribuer à la mise en œuvre » des accords d'Arusha. Les directions des partis d'opposition au MRND éclatèrent en deux tendances : celle qui, dans le respect des accords d'Arusha, acceptait la présence du FPR dans le futur gouvernement, et celle qui s'y refusait catégoriquement. La mouvance constituée autour des leaders du refus se fit connaître sous le slogan « Power », lancé par l'un d'entre eux au cours d'un meeting en octobre 1993.

Le 6 avril 1994 se tint, à Dar-es-Salaam, un sommet régional consacré aux crises du Rwanda et du Burundi. Au retour, l'avion transportant le président rwandais, Juvénal Habyarimana, et le président burundais, Cyprien Ntaryamira, fut abattu lors de son atterrissage à 20 h 22. Durant la nuit, une faction de putschistes profita du chaos ambiant pour s'emparer du pouvoir, faire assassiner les personnalités susceptibles de s'opposer à leur projet, lancer des massacres de Tutsis dans la capitale et les préfectures du Nord, et finalement imposer la formation d'un gouvernement intérimaire qui entra en fonction trois jours plus tard. Les troupes du FPR reprirent immédiatement l'offensive. Le 9 avril, les autorités françaises débutèrent l'évacuation des ressortissants étrangers. Le 12 avril, le gouvernement intérimaire annonça par communiqués radiodiffusés qu'il fallait mener une guerre totale contre les Tutsis. Le génocide était officialisé. Le 21 avril, le Conseil de sécurité adopta la résolution 912 réduisant les forces de la Minuar à 120 civils et 150 militaires.

La guerre s'acheva par la victoire du FPR, qui chassa les FAR de la capitale le 4 juillet 1994, puis déclara le cessez-le-feu le 18 juillet. Un nouveau gouvernement fut formé, qui prêta serment le 19 juillet.

LES POLITIQUES DU GÉNOCIDE À L'ÉCHELLE D'UNE PRÉFECTURE

L'ouvrage d'André Guichaoua est à plusieurs égards lié au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Tout d'abord, le choix monographique tient au fait que le Tribunal a engagé le procès collectif de six personnalités accusées de participation au génocide dans la préfecture de Butare : la ministre de la Famille et de la Promotion féminine (Pauline Nyiramasuhuko) ainsi que son fils (Arsène Shalom Ntahobali), étudiant à l'Université nationale du Rwanda ; deux préfets successifs (Sylvain Nsabimana, Alphonse Nteziryayo) ; et deux bourgmestres (Joseph Kanyabashi, Élie Ndayambaje)⁶. En second lieu, l'auteur bénéficia de l'accès à des documents rassemblés par le Tribunal, notamment l'agenda où la ministre consigna, durant l'année 1994, toutes sortes d'activités publiques, de comptes rendus et de réflexions. André Guichaoua consacre une partie de son livre à la transcription et au commentaire de cet agenda (dont les notes sont tantôt en français, tantôt en kinyarwanda et, dans ce dernier cas, elles sont traduites par les soins de l'auteur)⁷. Cependant, l'enquête débordait amplement le cas des six accusés pour inscrire le génocide dans une sociologie historique et politique des notabilités butaréennes (politiciens, administrateurs territoriaux, fonctionnaires, militaires, universitaires) depuis les années 1960. La principale question posée est de savoir comment le gouvernement intérimaire (GI) qui avait pris le pouvoir de manière illégale le 8 avril, juste après l'attentat contre l'avion présidentiel, avait réussi à imposer ses mots d'ordre génocidaires dans cette préfecture

6. Le procès fut ouvert en juin 2001, le jugement tomba le 24 juin 2011. Trois des accusés furent condamnés à la perpétuité, les autres à des peines comprises entre vingt-cinq et trente-cinq ans de réclusion. Ils ont tous fait appel. André Guichaoua déposa son rapport d'expertise en mars 2004.

7. L'auteur ne disposa pas que des sources du TPIR. Durant son enquête dans la préfecture, il mena des entretiens avec de nombreux témoins et consulta diverses catégories d'archives (municipales, bancaires, comptabilités d'entreprises, etc.).

ayant ouvertement résisté aux injonctions de massacre⁸. Dès le 7 avril, des massacres de civils tutsis étaient perpétrés à Kigali, dans les deux préfectures situées au nord du Rwanda, ainsi que dans deux communes appartenant à la préfecture de Gikongoro, cependant que, à la même date et durant plusieurs jours, de tels massacres organisés n'avaient pas lieu dans d'autres préfectures.

L'ouvrage comporte deux enquêtes conduites selon des échelles de temporalité différentes. La première, qui consiste en une analyse du champ politique butaréen, opère dans la longue durée : depuis la proclamation de la République en 1959, suivie de l'accession à l'indépendance le 1^{er} juillet 1962. La seconde s'inscrit dans une durée bien plus courte – du 7 avril au 3 juillet 1994, date de la prise de Butare par le FPR – pour établir un récit factuel de « l'accomplissement des massacres ». Je commencerai par examiner ce récit. Qu'apporte-t-il à la connaissance des massacres perpétrés et quelles configurations causales le point de vue d'observation adopté fait-il découvrir ?

Le gouvernement intérimaire brisa le front de résistance au génocide en recourant à différentes méthodes d'intimidation. Des personnalités politiques butaréennes furent nommées à la tête des institutions centrales du pays par le GI. Ainsi le président de la République par intérim, Théodore Sindikubwabo, et le Premier ministre, Jean Kambanda, étaient-ils originaires de la préfecture. Mais ils ne possédaient pas assez d'autorité pour entraîner les responsables administratifs et militaires dans le parti des tueries. En effet, Jean-Baptiste Habyalimana, nommé préfet de Butare en août 1992, avait réussi malgré son origine tutsie⁹ à faire reconnaître sa légitimité ; de sorte que, durant plusieurs jours après le 8 avril, il réussit à organiser la résistance locale et à neutraliser ceux des militaires qui étaient prêts à obéir au GI. Le 17 avril, les autorités intérimaires annoncèrent la destitution de ce préfet, puis mutèrent à Kigali le major gendarme qui avait été l'un de ses soutiens les plus efficaces. Cela revenait à briser institutionnellement les deux personnages qui contrôlaient les chaînes administratives et militaires susceptibles de faire obstacle au génocide. De plus, le GI voulut donner

8. Selon le recensement de 1991, la préfecture de Butare avait le plus fort taux de population tutsie : elle comptait 128 000 Tutsis, soit 18 % de sa population.

9. C'était le seul préfet tutsi du Rwanda. Sa nomination, due à des tractations complexes entre partis politiques, s'était faite par consensus du premier gouvernement « pluripartite » formé le 31 décembre 1991.

une démonstration publique de la signification de cette mesure. Le 19 avril, le chef de l'État, le Premier ministre, des membres du gouvernement, des représentants appartenant aux mouvances extrémistes des partis politiques se rendirent à Butare pour installer le nouveau préfet, Sylvain Nsabimana. Devant les bourgmestres, ils prononcèrent des discours clairement menaçants à l'égard de ceux qui ne s'engageraient pas dans les massacres, discours retransmis en direct par la radio nationale (ils ont été transcrits par le TPIR). Le 20 avril, des forces extérieures furent transportées dans la préfecture : des cars remplis de miliciens arrivèrent dans la soirée, deux avions débarquèrent de nuit des gardes présidentiels et les tueries commencèrent immédiatement dans la ville. Le même jour, à l'instigation des autorités territoriales, des barrières gardées par des civils armés de machettes furent érigées sur la route Butare/Kigali, puis dans les communes.

Cette étape déterminante de la politique génocidaire à Butare avait nécessité une forte implication personnelle des plus hauts membres du gouvernement intérimaire. Le but était d'inciter les bourgmestres à organiser, volontairement ou par contrainte, le massacre des Tutsis de leur commune. Cela nécessitait qu'ils se chargent d'enrôler les notables, les agents communaux, les conseillers de secteurs et les chefs de cellule qui avaient influence et autorité sur les paysans¹⁰. La chronologie des tueries est révélatrice des rapports de force entre ceux qui étaient prêts à mettre en œuvre les décisions criminelles de la faction au pouvoir et ceux qui hésitaient ou refusaient de s'y rallier.

Le récit reconstitue, commune par commune, l'histoire de ces rapports de force. Ainsi, dans deux communes, certaines autorités territoriales n'avaient-elles pas attendu l'incitation publique du GI au génocide le 19 avril pour ordonner des tueries massives. Le bourgmestre de Nyakizu, Ladislas Ntaganzwa, fit tuer des Tutsis dès le 13 avril. Il incita des réfugiés fuyant par milliers la préfecture voisine de Gikongoro – où, dans certaines communes, les massacres avaient commencé le 7 avril – à se regrouper à Cyahinda, sur le terrain de la paroisse catholique ; puis, sous prétexte de les protéger, il contraignit les Tutsis de ce secteur communal à rejoindre ces réfugiés. L'après-midi du

10. Le Rwanda comptait alors 10 préfectures, 143 communes (administrées par un bourgmestre) et 1 490 secteurs de communes (soit une dizaine de secteurs par commune) administrés par un conseiller communal ; les secteurs étaient à leur tour subdivisés en cellules, regroupant une cinquantaine de familles, ayant à leur tête un responsable.

15 avril, il prépara et lança l'attaque de la foule. C'est également le 15 avril que des tueries débutèrent dans la commune de Maraba. Puis, au lendemain de la destitution du préfet Habyalimana, le 18 avril, les autorités acquises au mouvement génocidaire entreprirent sans plus tarder des opérations de massacre dans plusieurs communes. Le bourgmestre de Ntyazo fut abattu le 23 avril et celui de Nyabisindu, le 24 avril. Des assassinats furent d'abord perpétrés à partir du 20 avril dans la commune de Mbazi ; le 25 avril, les milliers de Tutsis contraints à se regrouper dans son stade furent attaqués durant plusieurs heures à la grenade et au fusil par des militaires – dépêchés sur ordre de la ministre Pauline Nyiramasuhuko – avec le renfort de miliciens dirigés par des leaders extrémistes locaux¹¹.

Du 17 au 25 avril, il a donc suffi d'une semaine pour que la traque des Tutsis soit déclenchée dans toute la préfecture. La proportion de ces derniers (dont l'auteur estime le nombre à 150 000 en 1994) variait selon les communes – 30 à 40 % de la population pour 3 d'entre elles, 20 à 30 % pour 5 autres, 10 à 19 % dans 9 communes, 3 à 6 % pour les 3 restantes – de sorte que la perpétration du génocide impliquait des mobilisations inégales de tueurs. Si certains bourgmestres employèrent toute leur énergie à faire tuer sans relâche, les autorités politiques extérieures ne cessèrent d'intervenir personnellement dans les communes où l'intensité des massacres faiblissait. En faisant intervenir des membres de la hiérarchie qui n'appartenaient pas au haut commandement mais étaient acquis aux mots d'ordre génocidaires, ces autorités mobilisèrent des unités de militaires et de gendarmes, en association avec des miliciens, pour procéder tout particulièrement à des tueries dans Butare Ville et dans la commune urbaine de Ngoma.

Je schématise le récit consacré à « l'accomplissement des massacres ». Il en ressort un acharnement chez les entrepreneurs du génocide, sans lequel l'étendue des massacres resterait inexplicable. Le 23 avril, le GI avait nommé des ministres responsables de la « pacification » (*sic*) pour chaque région. C'est ainsi que la préfecture de Butare fut attribuée

11. Si j'insiste sur le mode d'exécution des victimes, c'est que la formule « génocide à la machette » a pris le dessus dans de nombreuses représentations courantes du génocide tutsi. Lire Claudine Vidal, « Un "génocide à la machette" » in Marc Le Pape, Johanna Siméant, Claudine Vidal, *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, La Découverte, 2006, p. 21-35.

à la ministre Pauline Nyiramasuhuko. Cette dernière s'employa de multiples façons à l'exécution des massacres (tournées d'exhortation et de menaces dans les communes, organisation d'assassinats ciblés, mobilisations de miliciens et de militaires). Ainsi la reconstitution quasiment quotidienne de l'emploi du temps de cette ministre de la Famille témoigne-t-elle de son ardeur à diligenter les crimes. Dès le 14 avril, elle se rend, conjointement avec le ministre des Finances, dans une commune de la préfecture, au domicile du comptable préfectoral, tutsi, pour exiger qu'il leur remette le code des coffres où étaient déposés les fonds publics. Ramené à Butare Ville, il transmet les codes. Puis, elle s'occupa de le faire arrêter et assassiner¹². De cette date jusqu'au 3 juillet, où elle quitta Butare Ville juste avant sa prise par le FPR, elle ne cessa de visiter les communes de la préfecture pour surveiller l'exécution des mots d'ordre (le 9 juin, par exemple, elle note que dans la commune de Muganza, les barrières ne sont pas gardées), repérer les autorités jugées défaillantes (le 17 juin, elle obtient du Conseil des ministres le remplacement de cinq bourgmestres et du préfet) et organiser la relance des massacres. Il reste que son activisme ne se déploya pas isolément : les extrémistes du GI prirent continûment les décisions politiques et pratiques nécessaires à l'exécution du projet génocidaire ; quant aux chefs politiques originaires de la préfecture et aux cadres militaires ralliés, ils s'engagèrent dans l'anéantissement des Tutsis avec une volonté de destruction égale à la sienne.

Ce type de chronique des massacres, fondée sur le recoupement de sources d'origines diverses, consiste en premier lieu à établir qui a fait quoi, où, quand et comment (par exemple tel bourgmestre, à telle date, fait encercler et attaquer une foule de Tutsis par des militaires envoyés par telle autorité ministérielle et des miliciens dirigés par tels ou tels leaders locaux ; ou encore, untel a prononcé un discours public appelant au génocide à telle date et dans telle commune, etc.). Il s'agit de constituer un récit, chronologiquement charpenté, s'attachant à établir le plus « objectivement » possible comment « les choses se sont effectivement passées ». Certes, les logiques judiciaires du Tribunal, premier destinataire de ces enquêtes, influencent ces récits « au ras du sol ». Mais il faut ici rappeler en premier lieu que ces

12. C'était cinq jours avant le 19 avril, date où, on s'en souvient, le président de la République et le Premier ministre, issus d'un gouvernement illégalement constitué, étaient venus à Butare déclarer publiquement que le temps du génocide était venu.

investigations ont été menées dans une situation où le savoir sur le déroulement du génocide était, sinon inexistant, du moins très parcellaire. C'est pourquoi l'examen des pratiques individuelles s'appuie sur une documentation explicitement validée par tous les recoupements possibles, recoupements dont la présentation détaillée donne parfois au lecteur l'impression de participer à un processus d'instruction judiciaire plutôt que de suivre le développement d'une analyse historique. Par ailleurs, des discours propagandistes émanant de milieux rwandais (relayés par des non-Rwandais) défendaient (défendent encore) la thèse d'un génocide « spontané », sans organisateur, le massacre des Tutsis résultant des fureurs paysannes qu'aurait suscitées l'attentat du 6 avril contre le président Habyarimana. Donner et détailler des preuves flagrantes de la participation d'autorités à l'organisation du génocide infirme ce discours négationniste.

Pendant, cette reconstitution factuelle n'a pas seulement une fonction probatoire. La temporalité relativement courte (du 6 avril au 3 juillet, date à laquelle l'armée du FPR s'empare de Butare) ainsi que l'échelle spatiale d'observation réduite à la préfecture permettent de mener une analyse de type stratégique possédant un grand pouvoir explicatif en ce qui concerne le déroulement du génocide. En effet, à ce niveau d'observation, l'enquête met l'accent sur les calculs des individus promoteurs de massacres et montre comment leurs interactions aboutirent à enclencher, puis à généraliser la perpétration du génocide. Par exemple, l'enrôlement des autorités communales dans la politique génocidaire était essentiel en raison de leur forte influence locale. C'est pourquoi l'auteur examine comment, dans chacune des vingt communes, les politiciens manœuvrèrent en s'alliant avec des autorités préfectorales et des militaires pour obtenir le ralliement de certains bourgmestres, en soumettre d'autres, remplacer ou neutraliser les tièdes et faire tuer les réfractaires. En fait, ces personnalités originaires de la préfecture avaient été élevées au plus haut rang du gouvernement par les putschistes qui s'étaient emparés du pouvoir après l'attentat du 6 avril contre l'avion présidentiel. Pour ces entrepreneurs de massacres, démontrer leur capacité d'organiser et de contrôler un commandement de tuerie efficace donnait accès à une position dominante dans le nouvel espace politique constitué par les plus extrémistes des militaires et des politiciens.

On se souvient que l'ouvrage comporte, en première partie, une enquête menée selon une autre échelle temporelle d'observation,

c'est-à-dire une sociologie historique et politique des notabilités de Butare depuis les années 1960. L'auteur conduit son observation des forces politiques opérant au niveau de la préfecture par l'examen de leurs situations respectives dans diverses instances de pouvoir : les organisations politiques, l'administration territoriale, les établissements publics, l'Université, une grande entreprise... Il restitue les mouvements de tous les acteurs qui y ont occupé des positions d'autorité, il identifie les origines – ethniques, régionales – de chacun d'eux ainsi que leur appartenance partisane de 1991 à 1994, des encadrés relatent la biographie des plus importants d'entre eux. Certains événements, choisis pour leur valeur démonstrative en termes d'alliances, de formation des camps, de rapports de force effectifs, font l'objet d'un récit détaillé – par exemple l'assassinat du leader d'un parti extrémiste en riposte à celui d'un parti d'opposition, la répression violente d'une manifestation étudiante, le financement de miliciens par une entreprise, etc. Il s'agit de reconstituer les réseaux des relations familiales, économiques et politiques dans lesquels les acteurs s'inscrivent, et de déterminer les coalitions dans lesquelles ils étaient engagés à la veille du 6 avril 1994.

L'enquête constitue au final une sociographie historique du champ du pouvoir dans la préfecture. Sont identifiés et localisés des collectifs en compétition, et recensées leurs capacités d'influence au vu des moyens conférés par leur appartenance à des ensembles politiques plus ou moins puissants et leur contrôle effectif des ressources économiques. Ces observations empiriques permettent d'engager une analyse des processus qui ont déterminé le contexte politique tel qu'il existait au début de l'année 1994, notamment en ce qui concerne les lieux de pouvoir contrôlés par des autorités hostiles à tout accord avec le FPR. Après le 6 avril et le coup d'État qui permit la constitution du gouvernement intérimaire, les entrepreneurs de la politique génocidaire à Butare commencèrent dans un premier temps à tirer parti des atouts dont ils pouvaient disposer dans ce contexte, puis s'emparèrent progressivement du nouveau pouvoir, un pouvoir identifié à la capacité de faire tuer.

Il reste que cet ouvrage s'en tient à l'observation d'une strate d'acteurs, celle des dominants liés d'une façon ou d'une autre au pouvoir d'État. C'est pourquoi l'enquête ne détermine que partiellement les enchaînements de causalité aboutissant au génocide. Elle n'examine pas, en effet, comment et selon quelles modalités ces dirigeants politiques et ces autorités territoriales parvinrent à entraîner dans

les massacres des individus issus de fractions sociales populaires, à « générer des cohortes de génociteurs », pour reprendre une expression de l'auteur¹³, cohortes sans lesquelles les tueries n'auraient pu être aussi massivement et rapidement exécutées.

DE L'ÉTAT GÉNOCIDAIRE AUX INDIVIDUS ORDINAIRES

Politologue, Scott Straus inscrit son travail dans le champ des recherches théoriques sur les génocides, recherches qui prirent un essor important dans le monde académique anglo-américain au tournant des années 2000¹⁴. Partant du constat que, par rapport à la multiplicité des épisodes de violences meurtrières exercées contre des civils, le génocide reste rare, les spécialistes de ce secteur disciplinaire entreprennent de découvrir et d'étudier les facteurs spécifiques qui engendrent un tel événement. C'est ainsi que, au moment où il écrit son ouvrage, plusieurs chercheurs, tirant parti de travaux comparatistes, ont élaboré un modèle d'explication du génocide tutsi, leur convergence formant ce que l'auteur appelle « le nouveau consensus ». Ce modèle privilégie trois causalités d'ordre différent mais qui se seraient conjuguées : l'existence d'un nationalisme ethnique hutu exacerbé par une violente propagande racialisante, la constitution d'une mouvance ultra-ethniste proche de l'entourage présidentiel (comprenant des hauts gradés de l'armée, des autorités gouvernementales, des politiciens et des intellectuels), la planification du génocide dès avant l'attentat du 6 avril 1994. L'auteur récuse cette problématique car, selon lui, elle laisse de côté des interrogations pourtant cruciales. En effet, se donnant pour but la détermination des facteurs clés du génocide, elle enferme dans la question du pourquoi et donne du génocide une vision d'ensemble simplificatrice qui peut constituer un frein aux investigations empiriques. Ainsi, la focalisation sur de hautes autorités en tant qu'architectes du génocide ne permet pas d'expliquer comment des exécutants ont été entraînés dans leur projet criminel. Quels furent ceux qui débutèrent les tueries et ceux qui les suivirent ? Pourquoi des civils ordinaires furent-ils aussi nombreux à faire partie des massacreurs ? Si l'affirmation selon

13. André Guichaoua, *op. cit.*, p. 250.

14. Scott Straus, « Second-generation Comparative Research on Genocide », *World Politics*, 2007, 59 (3).

laquelle le génocide a été planifié est exacte, quand et pourquoi les extrémistes conçurent-ils cette stratégie d'élimination des civils tutsis ? Si une propagande ethniste agressive a bien été diffusée par des médias avant le génocide, il reste à savoir par quelles pratiques et par quelles institutions elle a été relayée jusqu'à provoquer des massacres.

Enquête conduite par Scott Straus entrelace systématiquement la question du pourquoi et du comment tout en diversifiant les cadres d'observation : du niveau national aux niveaux régionaux (préfectures) et microlocaux (communes). En premier lieu, il rappelle que s'il existait bien une mouvance de politiciens et militaires extrémistes (*hardliners*), son pouvoir d'intervention avait été considérablement affaibli par les accords de paix d'Arusha entre le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais (août 1993) : non seulement les leaders qui s'opposaient à l'extrémisme anti-FPR occupaient les principaux postes gouvernementaux, mais des officiers des Forces armées rwandaises (FAR) avaient rallié les positions modérées. C'est pourquoi Straus reconsidère et récuse la thèse affirmant la planification minutieuse du génocide avant le 6 avril par la mouvance ultra, thèse essentielle aux tenants du « nouveau consensus ». De fait, à la période où il a mené son enquête, contester la thèse de la planification du génocide avant l'attentat du 6 avril 1994 n'allait pas de soi. C'était s'opposer à une conviction forte, soutenue par le procureur du TPIR et reprise par de nombreux chercheurs et des ONG influentes, dont Human Rights Watch, dans *Aucun témoin ne doit survivre*¹⁵. En outre, selon la vérité officielle affirmée par l'actuel gouvernement rwandais, des autorités hutues auraient prémédité le génocide depuis 1959, année de violences politiques et de pogroms contre les Tutsis. Ces violences avaient provoqué un exil massif de Tutsis dans les pays limitrophes. Cependant, à l'occasion de différents procès concernant des autorités politiques et militaires, les juges du TPIR n'ont pas accepté l'argumentation du procureur, c'est-à-dire l'existence d'une entente en vue de commettre un génocide qui aurait été nouée avant le 6 avril 1994 entre les accusés eux-mêmes et en lien avec d'autres personnalités.

Selon Scott Straus, ce n'est qu'après l'attentat du 6 avril contre le président Habyarimana¹⁶, suivi de la reprise de la guerre avec le FPR, que des autorités faisant partie de la mouvance ultra comprirent qu'elles

15. *Op. cit.*

16. L'auteur estime que le FPR a été le commanditaire de l'attentat.

risquaient de tout perdre, et fomentèrent immédiatement un plan d'urgence. Leur première opération consista à s'emparer du pouvoir par un coup de force. S'appuyant sur les éléments armés et organisés qu'ils contrôlaient à Kigali (les milices et les unités militaires qui leur étaient acquises), les putschistes procédèrent immédiatement, dans la nuit du 6 avril, à l'assassinat des autorités légalistes ; lancèrent des milices pour tuer des civils tutsis dans les zones où ils étaient influents – dans la préfecture de Kigali et dans certaines communes au nord du pays ; puis constituèrent, le 8 avril, un gouvernement intérimaire où les ultras étaient aux principaux postes de commandement. Enchaînant décisions criminelles (les assassinats politiques commis le 6 et le 7 avril furent déterminants), captation de pouvoirs institués et massacres de Tutsis, les putschistes auraient frayé, en quelques jours, le chemin d'une politique génocidaire. Il s'agissait désormais, dans leur discours, d'une guerre totale entre les Hutus (dont ils s'affirmaient les représentants) et les Tutsis identifiés au FPR.

Depuis l'offensive militaire du FPR en octobre 1990, des attitudes et des discours avaient publiquement incité à la haine des Tutsis (dénoncés comme alliés des attaquants), des tueries localisées de populations tutsies avaient été commises et, dès la fin de l'année 1993, des milices partisans avaient été organisées et entraînées. Ces pratiques, associant violence politique et radicalisme ethniste, pourraient être interprétées comme préparant la « solution finale », une préparation stratégique qui expliquerait pourquoi le génocide atteignit en peu de temps une telle intensité qu'à la mi-mai, soit cinq semaines après l'attentat du 6 avril, plusieurs centaines de milliers de Tutsis avaient perdu la vie. Par ailleurs, dès qu'elle commence, la violence locale devient immédiatement génocidaire : quand des données chiffrées sont disponibles, elles montrent que le nombre des femmes et des enfants tués suit la même courbe que celui des hommes. On comprend que la lecture rétrospective de ces éléments ait suggéré l'évidence d'une planification. Mais, pour Scott Straus, l'observation de ce qui s'est passé contredit ce modèle intentionnaliste. Selon son enquête, les putschistes et leurs alliés auraient enchaîné des prises de décisions improvisées en réaction immédiate au contexte, imprévu et menaçant pour eux, produit par l'attentat, par la guerre ainsi que par l'affaiblissement de leur propre pouvoir. Cependant, si cette faction a lancé dans l'urgence une stratégie génocidaire, il reste à comprendre comment elle a pu l'étendre à l'ensemble du Rwanda. Tenter de répondre à cette

interrogation, c'était ouvrir une « boîte noire ¹⁷ » car, au moment de l'enquête de Scott Straus, les dynamiques spécifiques de mobilisation pour le massacre systématique des Tutsis n'avaient pas fait l'objet de recherches approfondies.

En rester comme les tenants du « nouveau consensus » à une vision globale conduit à sous-estimer les différences chronologiques locales dans la mise en œuvre des massacres. Or, considérer comme anecdotiques les écarts d'une à deux semaines, voire plus, dans le déclenchement des tueries masquerait le fait que, s'il y a eu en certains endroits adhésion immédiate aux incitations génocidaires, en d'autres endroits des obstacles ont été opposés à ces incitations. Aussi, dans un premier temps, l'auteur va-t-il se situer à une échelle régionale (la préfecture) pour rechercher si des facteurs structureaux sont susceptibles d'apporter des éléments d'explication à ces dissemblances chronologiques.

Avec les données dont il dispose (le début des violences est précisément connu pour 116 communes sur 145), Scott Straus opère un classement des préfectures en fonction des dates des massacres : ils sont déclenchés immédiatement – dès le 7, voire durant la nuit du 6 au 7 avril – dans la majorité des communes (75 %) de quatre préfectures ; débutent entre le 9 et le 14 avril dans la moitié des communes de cinq préfectures ; tandis qu'ils commencent entre le 15 et le 24 avril dans 75 % des communes de deux préfectures. Les explications mettant en avant les dynamiques ethniques, une culture de la haine et l'influence de la Radio télévision libre des mille collines (RTLTM) ne peuvent rendre raison de ce classement différentiel, puisque ces mêmes éléments existaient dans toutes les préfectures. C'est pourquoi est tentée une analyse statistique mettant en rapport le classement des préfectures (en ce qui concerne la date variable du déclenchement des tueries) avec dix-huit variables telles que, entre autres, le niveau d'éducation, la proportion des emplois salariés, la taille moyenne des parcelles foncières, la densité de population, le pourcentage des Tutsis ou la proximité de Kigali. Cette analyse n'aboutit à aucune corrélation significative. Ainsi des préfectures comparables par un pourcentage élevé de Tutsis dans leur population sont-elles situées aux deux extrémités temporelles du déclenchement de la violence. Par ailleurs, les régions où les plus forts taux de non-emploi salarié et de pauvreté

17. Scott Straus, *The Order...*, op. cit., p. 53.

auraient laissé supposer que des populations les plus démunies se livreraient immédiatement à la violence et au pillage ne sont pas celles qui connurent le début des massacres dès le 7 avril. Cependant, deux autres données pourraient indiquer des facteurs plus significatifs : la violence s'est rapidement propagée dans les préfectures où l'ancien parti unique, le MRND, avait gardé une forte implantation ; et dans celles qui étaient géographiquement les plus proches des positions militaires du FPR.

Finalement, si l'exploration menée à l'échelle de la préfecture a eu le mérite d'invalider certains raisonnements reposant sur des *a priori*, cette échelle ne semble pas pertinente pour tester des hypothèses faisant intervenir des différences entre contextes géographiques, socio-économiques et démographiques. C'est pourquoi l'auteur décide d'opérer à une échelle plus réduite, celle de la commune. Il choisit 5 communes (sur 144), où il mène une enquête de terrain fondée sur des entretiens avec des acteurs aux situations très diverses avant et durant le génocide (l'une de ces communes, Giti, étant un cas exceptionnel puisqu'elle fut la seule exempte de tueries génocidaires). L'objectif est de reconstituer le plus précisément possible ce qui s'est passé durant les deux semaines qui ont suivi l'attentat du 6 avril. Situées dans cinq préfectures différentes, les communes enquêtées n'ont pas été sélectionnées au hasard. À partir de témoignages initiaux, il est en effet apparu qu'au niveau communal ce sont, d'un point de vue sociologique, des personnalités de type différent qui ont eu une influence déterminante sur le déclenchement du génocide. Les communes retenues à titre d'exemple l'ont été en fonction de ce critère.

La première monographie (Gafunzo, préfecture de Cyangu, 12 % de Tutsis) montre que le lancement des violences contre les Tutsis revient à l'initiative de notables, qui sont aussi des autorités politiques (respectivement présidents locaux du MRND et de la CDR¹⁸), associés à un groupe d'individus entraînés à la violence (réservistes, anciens militaires) et possédant des armes, le bourgmestre restant passif. Le 9 avril, ils tiennent un meeting où ils annoncent que les « autorités ordonnent de tuer les Tutsis ». Les tueries commencent. Des Tutsis se réfugient dans des bâtiments officiels et ceux de la paroisse. Des attaques dirigées par le groupe des hommes armés se heurtent à leur

18. Coalition pour la défense de la République, parti dont la propagande était violemment anti-Tutsis.

résistance, qui est alors soutenue par des policiers et des gendarmes de la commune. Puis, le 21 avril, un chef milicien du MRND arrive de l'extérieur avec plusieurs bus remplis de miliciens armés : ils massacrent tous les Tutsis qui avaient cru se mettre à l'abri.

La deuxième monographie (Kayove, préfecture de Gisenyi, 10 % de Tutsis) met l'accent sur le rôle d'élites communales qui ne sont ni des autorités politiques, ni des autorités administratives. Dès le 7 avril, des attaques contre les Tutsis sont menées dans les secteurs de la commune par des jeunes du MRND et de la CDR. L'un des notables de la commune (qui n'était pas une autorité officielle) prend, le 8 avril, l'initiative de diriger les massacres. Il se met à la tête d'une bande qui a pu varier de 500 à 800 personnes. Des conseillers – les responsables de secteur – écrivent au bourgmestre et lui demandent de l'aide pour arrêter les massacres ; ce dernier répond qu'il ne peut rien faire. Un seul secteur résiste, défendu par des Hutus et des Tutsis encouragés par le conseiller. Le 10 avril, le bourgmestre se rend sur les lieux et déclare qu'il est impossible de s'opposer à des actes qui ont lieu dans tout le pays. Aussitôt, des bandes lancent les tueries.

La troisième monographie (Kanzenze, préfecture de Kigali-rural, 50 % de Tutsis¹⁹) relate comment les soldats du camp militaire de Gako interviennent de façon décisive dans le déclenchement du génocide. Ils tuent un notable tutsi dans la nuit du 8 avril ; le 10 avril, un général convoque un meeting où, devant le bourgmestre et le sous-préfet, il appelle à l'auto-défense contre l'ennemi tutsi. Le lendemain, des soldats arrivent en car et, avec des miliciens et des paysans, lancent une attaque de grande envergure. Le 16 avril, des militaires encerclent les Tutsis réfugiés dans les bâtiments communaux et dans l'église. Des milliers de personnes sont tuées par grenades, armes à feu, machettes.

La quatrième monographie (Musambira, préfecture de Gitarama, pourcentage de Tutsis inconnu) est un exemple de la résistance des régions du Sud aux incitations gouvernementales. Le bourgmestre, membre du MDR²⁰, organise efficacement la défense contre les violences. Le 18 avril, le Premier ministre du gouvernement intérimaire et le préfet convoquent les bourgmestres et préviennent que ceux qui s'opposent aux ordres seront destitués. Des soldats arrivent le 19 avril

19. Le nombre des victimes du génocide dans cette commune fut évalué à plus de 35 000.

20. Mouvement démocratique républicain auquel se rallièrent massivement les régions du Sud, lors de l'introduction du multipartisme (juin 1991).

à Musambira, commencent à massacrer des Tutsis, menacent les Hutus qui ne participeraient pas aux tueries. Apprenant que des soldats le recherchent, le bourgmestre prend la fuite. Il est remplacé par un membre du comité national du MRND, originaire de la commune et directeur d'une coopérative agricole. Ce dernier met sur pied des patrouilles qui débusquent et tuent systématiquement les Tutsis.

La cinquième monographie (Giti, préfecture de Byumba, 25 à 30 % de Tutsis) expose comment le bourgmestre (MRND) et ses conseillers s'opposent verbalement à la violence et, le 8 avril, arrêtent des jeunes paysans en train d'abattre le bétail des Tutsis. Ils repoussent également une tentative d'invasion menée par le bourgmestre de Murambi, une commune voisine. Le 9 avril, les troupes du FPR s'emparent de Runda, proche de Giti. L'engrenage de la violence est bloqué par la nouvelle de leur approche et, le 10 avril, le FPR arrive à Giti où aucun Tutsi n'a été tué. Son bourgmestre dira, dans un entretien avec l'auteur, qu'il n'aurait pas pu continuer longtemps à contenir ceux qui avaient pris le parti du génocide.

Ces enquêtes menées à l'échelle de la commune contredisent la thèse selon laquelle opèrerait une chaîne hiérarchique de commandement, des autorités gouvernementales aux autorités locales, ayant le pouvoir de faire exécuter l'ordre de tuer sans rencontrer de résistance. Cet ordre a bien été donné, mais les monographies communales restituent une histoire chaque fois différente des rapports de force entre mouvances pro et anti-génocidaires. Je retrouve là l'une des interrogations récurrentes dans les travaux de microhistoire : comment, dans le cas du Rwanda, à partir de la diversité de ces micro-observations, mettre en perspective l'ensemble national ? Des bourgmestres, des conseillers, des militaires, des leaders politiques, des notables ruraux font partie des mouvances en lutte et l'issue de leur affrontement dépend de la capacité des extrémistes à mobiliser des individus prêts à massacrer. Or les récits menés à l'échelle communale révèlent que dans les cas où la mouvance progénocidaire ne l'emporte pas immédiatement sur la résistance, elle arrive à ses fins lorsque certains facteurs, de nature différente mais en nombre limité, entrent en jeu : une attaque de militaires, de miliciens, le basculement d'une commune voisine dans le génocide, le remplacement de l'autorité préfectorale, une prise de pouvoir par des notables ruraux... Ainsi, pour chaque commune, la lutte entre les deux camps prend-elle des formes différentes, mais elle est insérée dans le système des interactions produites au lendemain du

6 avril 1994 par le putsch des ultras et la reprise de la guerre entre l'armée gouvernementale et celle du FPR. L'observation des modalités concrètes de cette insertion permet de comprendre, en situation datée et localisée, le fonctionnement de l'État génocidaire.

Durant trois mois, des personnages aussi divers que des commerçants de colline, des réservistes, des petits chefs miliciens, des notables ruraux, des politiciens opportunistes, d'anciens militaires s'allièrent entre eux pour officialiser l'ordre du génocide dans leur commune. L'intervention de milices organisées et de militaires fut souvent décisive dans le déclenchement des massacres, tout particulièrement dans les cas où de nombreux Tutsis s'étaient réfugiés ou avaient été contraints de se rassembler dans des bâtiments communaux ou paroissiaux, ou dans des stades. Cependant, les tueries n'auraient pas atteint une telle intensité et une telle rapidité sans la participation d'acteurs qui étaient des civils ordinaires, le plus souvent des paysans.

La dernière partie de l'ouvrage est centrée sur une étude de ces génocidaires (*genocide perpetrators*), le terme désignant toute personne qui a participé à une attaque dans le but de tuer (que cette personne ait tué elle-même ou non). Il s'agit, à partir d'un échantillon aléatoire de 210 prisonniers ayant été jugés après avoir plaidé coupable (échantillon tiré en 2002 sur une population de 6 000 individus jugés coupables), de discerner les caractéristiques de l'ensemble des participants au génocide. Les prisonniers ont répondu, dans un lieu isolé, à un questionnaire semi-directif proposé personnellement par l'auteur, assisté d'un interprète.

L'investigation statistique minutieuse des réponses au questionnaire est orientée selon trois axes principaux : les caractéristiques sociologiques de cette population, les modalités des attaques contre les Tutsis (distinguées selon l'identité sociale des meneurs, la taille et la formation des groupes d'attaquants), les motivations exprimées par les individus interrogés. Il n'est pas possible, dans le cadre de cet article, d'examiner les méthodes de ce travail ni d'en résumer les résultats²¹. Je voudrais souligner quelques points sur l'identité et le recrutement des tueurs : il apparaît que les plus violents (ceux qui ont tué le plus)

21. David Backer a mené une critique approfondie de cette partie du travail de Scott Straus à qui il reproche (injustement à mon sens) un excès de confiance dans ses données : « Reconstructing the Rwandan Genocide. In Search of Local Dynamics », *Taiwan Journal of Democracy*, 2008, vol. 4, n° 1.

ont été les plus jeunes et ceux qui possédaient des armes à feu ; quant à ceux qui se sont auto-identifiés comme meneurs au niveau local, ils avaient entre 33 et 37 ans, étaient pères de 3 à 5 enfants et avaient au moins terminé le premier cycle de l'école primaire. Le nombre des participants est estimé entre 175 000 et 210 000, soit 14 à 17 % de la population masculine hutue, âgée de 15 à 54 ans (selon les critères du recensement de 1991)²². Une minorité importante aurait donc trempé activement dans les massacres, ce qui en explique la rapidité d'exécution. Parmi les motivations exprimées, arrive en tête (64,1 %) la coercition exercée par d'autres Hutus (*intra-Hutu coercion*) : les meneurs rassemblent un groupe de tueurs qui contraignent à les suivre ceux qu'ils trouvent dans les centres commerciaux ou sur les routes, ou qu'ils vont chercher chez eux. Les pratiques de coercition étaient multiples. Des leaders ont reconnu qu'ils menaçaient ceux qui ne participaient pas aux attaques, des listes d'hommes valides devant tenir les barrières servaient à contrôler les présents et à repérer les absents, des amendes étaient imposées aux récalcitrants, leurs maisons pillées et détruites, ceux pris à cacher des Tutsis furent abattus. Ainsi, les « grands tueurs » ont-ils réussi à recruter de nombreux exécutants au niveau local. Il reste à comprendre pourquoi, dans de telles conditions, les génocidaires sont restés une minorité. Scott Straus reconnaît qu'il s'agit là d'une question fondamentale, mais qu'il ne peut y répondre de façon satisfaisante²³.

Au cours de son enquête sur les participants au génocide, Scott Straus et son interprète ont pu mener des entretiens libres avec des prisonniers ayant reconnu avoir pris une part importante dans les tueries²⁴. L'auteur, se centrant sur les déclarations de ces « grands tueurs » qu'il recoupe avec d'autres discours (interventions officielles retransmises par la radio, appels au meurtre émis par la RTLM) tente d'aborder la question du pourquoi. Ces derniers expliquent leur détermination au massacre des Tutsis par la colère née de l'attentat contre « leur » président, par la conviction que les Tutsis représentent désormais une menace mortelle pour les Hutus, qu'ils sont les complices du FPR,

22. Concernant le raisonnement et la méthode sur lesquels l'auteur s'appuie pour produire ces chiffres, lire : Scott Straus, « How Many Perpetrators Were There in the Rwanda Genocide? An Estimate », *Journal of Genocide Research*, March 2004, 6 (1).

23. Scott Straus, *The Order...*, *op. cit.*, p. 120 et 145.

24. De longs extraits de ces entretiens ont été publiés (sans commentaires) par Scott Straus & Robert Lyons : *Intimate Enemy : Images and Voices of the Rwandan Genocide*, MIT Press, 2006.

que leurs enfants les tueront plus tard s'ils les laissent vivre. Très présent dans leurs déclarations, comme dans celles d'autres prisonniers, le thème de la guerre : les Tutsis sont nos ennemis et les tuer est un acte de guerre, c'est aussi un décret édicté par les autorités. Ces déclarations reprennent, à un niveau individuel, le discours officiel ainsi celui du Premier ministre Jean Kambanda, le 21 avril 1994, sur Radio Rwanda : « C'est une guerre finale. Il faut en finir. »

Scott Straus, en faisant varier l'échelle de ses observations de la faction qui s'était emparée du pouvoir après l'attentat du 6 avril aux Rwandais « ordinaires »²⁵, a étayé sa rupture avec le « nouveau consensus », notamment en invalidant la thèse de la préméditation du génocide avant l'attentat. Il introduit également une donnée qui n'avait pas été systématiquement prise en compte par les chercheurs jusqu'alors : l'importance déterminante de la guerre qui a repris le 7 avril. Il affirme que, dans le cas du Rwanda (comme dans d'autres cas, d'ailleurs), guerre et génocide sont étroitement imbriqués. De fait, les extrémistes, persuadés qu'ils seraient défaits militairement, décidèrent de faire « la guerre par d'autres moyens », ces moyens consistant à mettre les ressources étatiques qu'ils avaient accaparées au service du génocide des populations tutsies, assimilées aux « ennemis ».

LA LONGUE MATURATION DU GÉNOCIDE

Jean-Paul Kimonyo a pour but principal d'expliquer la participation massive au génocide de simples Rwandais, essentiellement des paysans, implication sans laquelle les tueries n'auraient pu atteindre une telle intensité meurtrière. Scott Straus, on s'en souvient, a estimé le nombre des participants au génocide (toute personne qui a participé à une attaque dans le but de tuer) entre 175 et 210 000 à partir de ses propres recherches. Jean-Paul Kimonyo choisit, pour sa part, de reprendre sans examen critique les chiffres produits par le Service national des juridictions gacaca, chiffres qu'il tient pour acquis même si les accusés n'ont pas encore été jugés²⁶. Il avance donc le nombre

25. L'auteur fait référence à Christopher Browning, *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne* [1992, traduction française 1994], Tallandier, 2007.

26. En juin 2002, le gouvernement institua les juridictions gacaca, tribunaux communautaires s'inspirant partiellement de pratiques anciennes. La clôture fut pro-

de 818 000 « accusés de participation », dont 61 % (soit 499 000 individus) le sont pour avoir organisé des massacres ainsi que pour avoir tué, et 37 % pour avoir commis des infractions contre des biens.

Un préalable, pour l'auteur, est de rompre avec les représentations qui font de la docilité paysanne aux injonctions des autorités l'explication principale des massacres massifs. Il s'agit de restituer par une observation historique en longue durée (depuis l'indépendance) les traits d'une paysannerie non pas passive, mais agissant entre dépendance politique et recherche pratique d'autonomie, sa participation au génocide représentant un moment de cette histoire. Par cette approche, l'auteur privilégie un cadre d'explication génétique faisant intervenir à côté de causalités circonstanciées (la situation de guerre, l'attentat, l'extrémisme de certains leaders politiques hutus) des causalités tenant à des structures politiques anciennes mais toujours agissantes. Dans cette perspective, le génocide serait le produit d'une histoire longue. Ainsi l'ouvrage articule-t-il deux cadres d'observation, deux optiques : les déterminations les plus récentes du génocide sont analysées au niveau de l'État, tandis que les enquêtes régionales et communales mettent au jour des clivages hérités des années 1960.

Jean-Paul Kimonyo affirme que le projet génocidaire s'est structuré à partir d'une coalition de dirigeants politiques et de militaires : « Sur le plan proprement étatique, dès la fin de l'année 1992 et le début de l'année 1993, les conditions de la mise en œuvre du génocide des Tutsi commençaient à être rassemblées, à savoir l'intentionnalité d'un projet conceptuellement explicite et les préparatifs des modalités pratiques²⁷. » Quant à l'attentat du 6 avril contre le président Habyarimana, il tient pour crédible qu'il a été le fait d'extrémistes hutus « avec un concours de la France²⁸ ». Un trait fondamental

noncée dix ans plus tard, en juin 2012. Selon le Service national des juridictions gacaca (SNJG), le nombre de personnes passées devant ces juridictions est estimé à un million. Lire <www.hirondellenews.com/fr/tpirrwanda/170-gacaca/33305-080612-rwandagacaca-une-semaine-gacaca-avant-la-cloture-du-processus-le-18-juin> [vérifié le 29/01/14].

27. Jean-Paul Kimonyo, *op. cit.*, p. 111.

28. *Ibid.*, p. 114. La controverse sur l'identification des responsables de l'attentat n'a jamais cessé d'être vive, notamment dans le champ médiatique. À propos d'un récent épisode de cette controverse datant de 2011, voir Claudine Vidal, « Sur un emballement médiatique : l'attentat du 6 avril 1994 contre le président Habyarimana – comment la presse française a fait dire à un rapport d'expertise

de ce projet génocidaire aurait été que ses planificateurs « avaient opté pour une contribution de la masse populaire²⁹ ». Une telle participation des populations hutues ne pouvait être acquise sans le ralliement aux planificateurs de forces politiques extérieures au MRND, l'ancien parti unique. Or, si ce dernier restait hégémonique dans trois préfectures au Nord (dont l'une était la région d'origine du président Habyarimana), le Mouvement démocratique républicain (MDR) le talonnait dans les préfectures de Cyangugu, Kibungo et Kigali-rural, et l'avait supplanté dans cinq autres préfectures (principalement des préfectures du Sud). Les rivalités entre ces deux partis prirent rapidement un tour violent, notamment par l'organisation en milices de jeunes activistes. Selon les rapports du ministère de l'Intérieur consultés par l'auteur, dès août 1991, les partisans du MDR engagèrent des campagnes d'intimidation très agressives à l'encontre des membres du MRND, campagnes qui affectèrent principalement des communes situées dans les préfectures du Sud. Leurs pratiques reçurent le nom de *kubuhoza*, ce qui signifie « libérer » (de l'emprise du MRND) : menaces, brutalités jusqu'à l'assassinat, pillage, incendie de maisons, autorités communales prises en otage, appropriation sauvage de terrains, etc. Des paysans s'y associaient. Ainsi, loin de rester dominées et passives comme dans le portrait qui en a souvent été fait, des populations paysannes pouvaient entrer en rébellion. Il reste que les pratiques du *kubuhoza* étaient exercées sur des représentants du pouvoir MRND, non des Tutsis.

En 1993, d'importantes fractions du MDR basculèrent sur des positions radicalement anti-FPR pour rejoindre la mouvance extrémiste, dénommée « Pawa » dans les meetings (transformation populaire de « Hutu-Power », terme créé par des politiciens rwandais pour désigner leur camp) – désormais, je nommerai ces fractions MDR/Power pour les distinguer des courants du MDR qui n'adhèrent pas à cette option. L'hypothèse défendue par Jean-Paul Kimonyo est que, dans les préfectures où les populations tutsies étaient importantes, le génocide n'aurait pas atteint une telle ampleur sans la détermination des activistes du MDR/Power qui s'y étaient fortement implantés. Sa démonstration

ce qu'il ne disait pas », in *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2011-2012*, L'Harmattan, 2012. Lire <www.uantwerp.be/en/faculties/iob/research-and-service/centre-for-the-study/l-afrique-des-grands/> [vérifié le 06/02/14], année 2011-2012.

29. *Ibid.*, p. 112.

s'appuie sur des enquêtes menées à l'échelle préfectorale, puis à l'échelle communale. À nouveau, j'observerai quels effets de connaissance produisent ces variations d'échelles. Comme pour les deux auteurs précédents, cet objectif orientera ma lecture.

Le travail de comparaison porte d'abord sur les préfectures de Butare et de Kibuye : l'une et l'autre comportaient les plus fortes concentrations de populations tutsies dans le pays et, politiquement marginalisées depuis l'indépendance jusqu'aux années 1990, elles étaient entrées dans une opposition active au MRND. L'histoire de l'expression politique des interrelations ethniques dans la préfecture de Butare constitue, selon l'auteur, un puissant ressort explicatif des modalités locales du génocide. Après trois décennies de parti unique, les conflits idéologiques nés au tournant des années 1950-1960 et portés par les partis politiques de l'époque ont ressuscité dans les nouveaux partis émergeant en 1991 – « comme si, dans Butare, le génocide avait été l'aboutissement d'un processus entamé en 1959³⁰ ». S'appuyant sur des travaux antérieurs concernant les violences politiques de 1959 qui mirent fin au régime monarchique et aboutirent à la proclamation de la République puis à l'indépendance, et analysant la formation des partis ainsi que les résultats des élections (communales et législatives) de 1960 et 1961, l'auteur synthétise les traits d'une géographie politique de la région de Butare à cette époque. Il distingue trois types d'attitudes se dégageant des élections communales : au nord de la région, une solidarité politique entre Hutus et Tutsis ; à l'ouest-sud, un ralliement de la population hutue au parti radicalement anti-Tutsis ; tandis que, au centre, sud-est et est, les électeurs hutus votaient en majorité pour un courant qui s'opposait à la strate dominante tutsie mais sans ethniciser le conflit. En juillet 1991, lorsque les nouveaux partis politiques constituèrent des sections régionales au niveau de la préfecture de Butare, ils publièrent la liste des signataires de leurs statuts. Le PSD (Parti social démocrate), dont les mots d'ordre restaient modérés, ainsi que le PL (Parti libéral), à forte composante tutsie, prédominaient là où, dans les années 1960, les électeurs n'avaient pas ethnicisé le conflit politique. Quant au MDR/Power, il était ancré dans les communes où avait prévalu naguère le parti radicalement anti-Tutsis.

La chronologie de l'assentiment ou de la résistance aux injonctions du gouvernement intérimaire serait ainsi liée aux zones d'influence des

30. *Ibid.*, p. 184.

partis existant en 1994, zones dans la continuité des clivages politiques observables au début des années 1960. Par ailleurs, l'observation chronologique du déclenchement des massacres fait apparaître le rôle des mouvances intermédiaires (élus et notables communaux) entre la paysannerie et les plus hautes autorités (préfectorales, étatiques) : dans le centre-est, zone PSD qui recouvrait une région sous influence d'un parti modéré en 1960-1961, les tueries ne commencèrent que lorsque les pressions politiques et militaires extérieures sur ces mouvances devinrent effectives ; au nord, où le PL était influent comme naguère le parti monarchiste réunissant Hutus et Tutsis, les notables résistèrent collectivement aux ordres du gouvernement intérimaire ; au sud, où le MDR/Power avait investi les espaces autrefois dominés par le radicalisme anti-Tutsis, élus et notables devancèrent les appels au génocide du gouvernement intérimaire.

Comment les agents du MDR/Power ont-ils suscité cette participation populaire au massacre des Tutsis ? Pour répondre à cette question, l'auteur passe à l'observation d'une commune, Kigembe, située dans la zone contrôlée par le MDR. En 1994, la composante tutsie de la population s'y élevait à 8 % (soit plus de 3700 Tutsis), dont 76 % étaient concentrés dans quatre secteurs (sur les douze que comptait la commune), situés au nord. Lors des élections législatives de septembre 1961, cette zone avait rallié le radicalisme anti-Tutsis. Après le coup d'État de 1973, qui instaura le régime du président Habyarimana et la création du MRND, le bourgmestre exerçait un contrôle politique très serré de la commune (il resta à ce poste de 1967 à 1992), notamment par l'intermédiaire des conseillers de secteurs élus. L'avènement du multipartisme dans la commune suscita un activisme politique intense : les premiers meetings eurent lieu dès juin 1991, ils étaient nombreux et dégénéraient souvent en rixes. L'implantation du MDR, documentée par des rapports écrits et des témoignages, provoqua un enchaînement de pratiques violentes. Le président du MDR local, fils du premier bourgmestre de la commune – qui avait été un meneur anti-Tutsis –, finit par établir sa domination sur Kigembe. Ses militants multiplièrent les opérations d'intimidation et de pillage, bloquant les routes, brûlant les maisons des conseillers non ralliés au MDR et attaquant le bureau communal, si bien que le bourgmestre (MRND) dut prendre la fuite en juin 1992. Un nouveau bourgmestre, PSD, fut élu en mars 1993 par un collège électoral communal, mais le MDR local (dont le président s'était rallié à la mouvance Power) refusa de reconnaître son autorité

et commença à développer des discours et des pratiques anti-Tutsis destinés à renforcer sa propagande contre le PSD, dont de nombreux membres avaient des épouses tutsies.

L'auteur reconstitue un récit détaillé du génocide dans la commune en s'appuyant sur des entretiens menés avec onze témoins. Cinq d'entre eux, dont l'ancien bourgmestre, sont en prison ; quatre sont des Tutsis rescapés ; deux sont des Hutus qui ne participèrent pas aux massacres (l'un, homme âgé et respecté, fut longtemps conseiller de secteur, l'autre était étudiant à l'époque). Le récit comporte deux périodes : une phase de résistance, puis le basculement dans le génocide. Du 7 au 16 avril, le bourgmestre, assisté des policiers communaux, réussit à maintenir le calme, accueille des réfugiés de la commune voisine de Nyakizu, repousse leurs poursuivants. Mais, à partir du 17 avril, son autorité n'est plus reconnue. Physiquement menacé, contraint, le 19 avril, de livrer sa belle-famille réfugiée chez lui, il n'intervient plus – pendant ce temps, le président du MDR et les factions Hutu-Power s'emparent du pouvoir. Le témoignage documentant cet épisode est celui du bourgmestre lui-même.

Le premier massacre est perpétré le 17 avril dans un secteur de la commune. Les récits des témoins oculaires (un prisonnier, deux rescapés, un étudiant hutu) montrent la capacité d'auto-organisation localisée de paysans menés par un leader violent qui lance d'abord pillages et incendies des maisons, puis tueries. Le second massacre fait partie de la catégorie des grandes tueries perpétrées dans de vastes espaces (églises, bureaux communaux, écoles, marchés, stades) où les Tutsis sont rassemblés de force, cernés et exterminés par des assaillants organisés. Le 18 avril, la majorité des Tutsis de Kigembe sont obligés, sous peine d'être tués sur le champ, de gagner le site du bureau communal et celui d'une école artisanale voisine, où ils rejoignent plusieurs centaines de réfugiés ayant fui les communes voisines. Durant la matinée du 19 avril, le président du MDR fait le tour de la commune en camionnette, équipé d'un mégaphone, et exhorte la population à se porter en masse au bureau communal pour le défendre contre une soi-disant attaque du FPR. L'opération commence à 14 heures : douze militaires, venus en mini-car de Butare, lancent des grenades et tirent deux heures durant sur les Tutsis ; puis, une foule de paysans, munis d'armes traditionnelles, cerne les survivants et les achève lorsque les militaires quittent les lieux pour se livrer à une nouvelle extermination de Tutsis rassemblés sur un marché en un autre endroit de la commune.

L'auteur estime à 2 000 le nombre de Tutsis tués au bureau communal. La description de ce massacre est fondée sur le témoignage oculaire de deux rescapés et d'un prisonnier, alors policier communal. Durant les journées suivantes, des bandes de tueurs rechercheront les Tutsis qui auraient pu échapper aux poursuivants.

Ainsi l'enquête sur les modalités des tueries à Kigembe confirme-t-elle l'emprise d'un leader local, le président du MDR/Power, qui prit la tête du commandement génocidaire et déclencha la violence meurtrière de très nombreux paysans ce jour même – le 19 avril – où les plus hautes autorités du gouvernement intérimaire s'étaient déplacées à Butare pour dénoncer et menacer « les traîtres au pays » qui n'avaient pas encore lancé les tueries. La perpétration du génocide dans la commune voisine de Nyakizu (qui comptait plus de 11 000 Tutsis, soit 18 % de la population) a par ailleurs fait l'objet d'une enquête de terrain effectuée par le politologue Timothy Longman. Très minutieuse, l'étude montre comment le bourgmestre, membre du MDR/Power, qui avait déjà mené des actions explicitement anti-Tutsis avant avril 1994, suscita des massacres dès le 13 avril ; piégea des milliers de Tutsis, originaires de la commune et réfugiés de la préfecture de Gikongoro, dans l'église et son terrain paroissial ; puis organisa un massacre qui fit, selon les estimations, entre 10 et 15 000 victimes³¹.

En ce qui concerne la deuxième commune de son enquête, Gitesi, située dans la préfecture de Kibuye (19,3 % de Tutsis), Jean-Paul Kimonyo conduit une analyse qui met en évidence l'influence du MDR/Power dès avant 1994 dans l'exacerbation de la propagande et de violences anti-Tutsis. La chronologie et la description des massacres sont restituées par des entretiens menés avec six prisonniers (dont l'ex-bourgmestre de Gitesi) et trois Tutsis rescapés, entretiens dont l'auteur livre de longs extraits. Ils distinguent clairement les tueurs selon leur appartenance à des institutions étatiques (militaires, gendarmes, gardiens de prison), aux milices du MRND et à la mouvance locale du MDR/Power, dont ils décrivent unanimement l'intensité de la participation sur tous les sites de tueries.

Jean-Paul Kimonyo retire des enquêtes monographiques menées à l'échelle de communes et de secteurs situés dans les préfectures de Butare et de Kibuye un modèle explicatif du processus génocidaire dans les zones où le peuplement tutsi était important. Ainsi, les quatre

31. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 409-495.

préfectures (Butare, Kibuye, Gikongoro, Gitarama) où vivaient, selon le recensement de 1991, 51 % de la population tutsie du pays, avaient-elles manifesté leur rejet du MRND, tant au niveau des notables qu'à celui des paysans. Les massacres y furent cependant d'une très grande ampleur, parce que déclenchés et attisés localement par les extrémistes du MDR-Power. Ces derniers auraient agi en héritiers du Parti pour l'émancipation hutue (Parmehutu), le parti qui s'empara du pouvoir en 1959 et était porteur d'une idéologie génocidaire assimilant les Tutsis à des étrangers qui auraient asservi durant des siècles la « nation hutue ». C'est ainsi que les dirigeants du MRND et leurs alliés militaires – qui, selon les conclusions de l'auteur, auraient prémédité le massacre des Tutsis dès 1992 – reçurent en 1994 le renfort décisif de la mouvance Power du MDR, les premiers considérant que le génocide faisait partie de la guerre contre le FPR, les seconds accomplissant un projet « consubstantiel à l'édification de l'État rwandais³² ».

GAINS DE CONNAISSANCE ET QUESTIONS OUVERTES

Je viens d'analyser les démarches d'ouvrages publiés entre 2005 et 2008 et d'évaluer quels gains de connaissance ils apportent à l'histoire du génocide. J'envisage à présent de mener un examen comparatif de leurs résultats et des méthodes d'observation que chaque auteur a privilégiées pour certifier les données à partir desquelles il produit son récit, localisé ou national, du génocide. De l'échelle nationale à l'échelle préfectorale, communale, individuelle, il s'agit aussi de montrer quelles questions demeurent ouvertes et quelles réponses incertaines, quelles lacunes documentaires paralysantes apparaissent. De nouveaux ouvrages ont été publiés entre les années 2009 et 2010. J'en retiendrai les acquis à chaque échelle considérée.

Première échelle : le niveau national

Soit le niveau national, celui des hautes autorités (politiques et militaires) qui, dans le cadre du gouvernement intérimaire installé le 8 avril 1994, organisèrent le génocide. Quand cette décision fut-elle prise ? Pour Jean-Paul Kimonyo, qui adhère à l'histoire officielle que l'actuel gouvernement rwandais impose à la manière d'une loi mémorielle, elle

32. Jean-Paul Kimonyo, *Rwanda...*, *op. cit.*, p. 508.

aurait été adoptée avant l'attentat du 6 avril par des officiers des FAR et des leaders du MRND : les massacres et les terribles propagandes anti-Tutsis de la période précédant le 6 avril 1994 prouveraient le commencement d'exécution d'un ordre de génocide. Pour Scott Straus, même si l'escalade des incitations à la haine ethnique et des violences meurtrières faisait émerger la menace de destruction des Tutsis, ce constat ne permettrait pas d'affirmer pour autant que des extrémistes l'avaient planifiée avant l'attentat.

J'observe qu'aucun des deux auteurs, dans ce débat du « quand », ne réfère ses assertions à des enquêtes portant spécifiquement sur des personnalités et des réseaux extrémistes situés dans les hautes sphères étatiques. En fait, me semble-t-il, ils ne disposent pas d'éléments constituant une preuve décisive. Examinant des événements qui ont eu lieu avant et après le 6 avril, ils cherchent à reconstituer des logiques décisionnelles en les considérant comme crédibles en fonction de leur compatibilité avec un contexte lui-même attesté. Ce faisant, ils ne peuvent toutefois que rester dans le domaine de l'interprétation, aussi argumentée soit-elle. À mon sens, une date, celle du 12 avril 1994, marque sans ambiguïté le début du génocide en intention et en acte. C'est le jour où le gouvernement intérimaire, quittant Kigali pour s'installer, à l'écart des combats, en préfecture de Gitarama, lance plusieurs communiqués sur Radio Rwanda, déclarant que la guerre est de la responsabilité de tous, appelant les soldats, les gendarmes « et tous les Rwandais » à lutter contre l'ennemi commun, « toujours le même », celui qui veut « rétablir la monarchie ». Ce qui revient, en clair, à déclarer une guerre dans la guerre, dont l'issue sera l'anéantissement des Tutsis.

Des enquêtes sur la faction qui s'empara du pouvoir après l'attentat et sur les autorités génocidaires ont été conduites à l'instigation du TPIR, notamment par André Guichaoua. Celui-ci a travaillé à rassembler des sources dont certaines étaient auparavant inconnues ou inutilisées : témoignages civils et militaires qu'il a lui-même collectés, documents judiciaires, archives politiques telles que des comptes rendus de réunions entre génocidaires de haut niveau, ordres du jour du gouvernement intérimaire³³... Son nouvel ouvrage, paru en 2010, vise à « déterminer précisément quand et par quels acteurs le génocide

33. L'auteur a constitué un corpus de 134 documents, soit plus de 4000 pages, consultables sur Internet (<www.rwandadelaguerreaugenocide.fr> [vérifié le 29/01/14]).

a été engagé et conduit³⁴ ». L'auteur procède à une reconstitution détaillée, heure par heure, de la stratégie mise en œuvre dans la nuit du 6 avril par le noyau de militaires et de politiciens qui, tirant parti des quelques heures de chaos suivant l'attentat contre le président Habyarimana, improvisèrent leurs premières décisions, puis déclenchèrent une violence meurtrière et imposèrent la constitution d'un gouvernement intérimaire, le 8 avril. Leur stratégie finit par l'emporter sur les résistances, notamment celle des officiers refusant le putsch et la politique génocidaire. À partir de son travail sur les archives produites par ce gouvernement et en recoupant de multiples témoignages, Guichaoua observe comment les chefs du MRND et leurs relais au sein de l'armée contrôlèrent la mise en œuvre d'une politique d'extermination durant les cent jours d'existence de ce « gouvernement du génocide », jusqu'à la défaite militaire et la fuite au Zaïre le 16 juillet.

Deuxième échelle : le niveau préfectoral

Comment les trois auteurs ont-ils utilisé l'échelle de la préfecture ? Avec quels objectifs ? Scott Straus recourt à cette échelle pour mener une analyse statistique permettant d'évaluer le poids relatif de dix-huit variables socio-économiques qu'une première phase de son enquête a permis de sélectionner³⁵. Il reconnaît que l'expérience n'a pas été concluante. J'en déduis qu'une approche macro-analytique ayant pour objectif de construire un modèle factoriel du génocide tutsi vise principalement à se mettre en conformité avec des normes académiques : il faut le faire, même si c'est incertain en termes de gain de connaissance. De son côté, Jean-Paul Kimonyo, en construisant le récit du génocide à l'intérieur d'une préfecture, propose une histoire politique des relations ethniques qui permettrait de déterminer des zones de radicalisme anti-Tutsis, zones où les ordres de massacre ne rencontreraient pas d'opposition. Il consolide ainsi son hypothèse selon laquelle l'idéologie génocidaire aurait sa racine dans la chute de la monarchie en 1959 et les années suivantes, marquées par des violences meurtrières contre les Tutsis. Et donc, que cette idéologie serait fondatrice de l'État hutu. Ces deux auteurs ont en commun de traiter les données préfectorales comme le support d'une généralisation à l'ensemble national. Pour sa part, André

34. André Guichaoua, *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, La Découverte, 2010, p. 20.

35. Lire p. 118.

Guichaoua n'a pas le projet d'étendre au niveau global les observations menées à l'échelle préfectorale. L'analyse monographique du processus génocidaire vise à être exhaustive en ce qui concerne la cible de son enquête, la sphère socio-politique butaréenne des dominants, dont il entreprend une prosopographie détaillée et reconstitue les attitudes ainsi que les pratiques du 7 avril au 3 juillet 1994. Son but est de déchiffrer le système complexe des causalités expliquant le déroulement du génocide dans la seule préfecture de Butare.

Troisième échelle : le niveau communal

Enquêter au niveau communal, c'est reconstituer des intrigues dont les acteurs sont au plus près des massacres. C'est ce niveau d'observation qui a été privilégié pour comprendre les rapports de force entre les promoteurs de massacre et leurs opposants, pour décrire les modalités d'enrôlement des tueurs. Or, dès que l'enquête s'approche du déroulement effectif des tueries sur les collines, le recours au document oral est le seul possible. Il s'agit de recouper des récits recueillis auprès de quelques témoins oculaires. Au moment où travaillent nos trois auteurs, les procès gacaca viennent de commencer et ne peuvent alors être exploités comme sources judiciaires par les récits historiques.

Les trois auteurs s'accordent sur l'influence du bourgmestre en tant que principal représentant de l'autorité étatique. Cependant, cette influence se révèle de courte durée dans le cas où il s'oppose à la politique génocidaire : il est tué, doit prendre la fuite ou cesse de résister. Les bourgmestres qui ont choisi le parti du massacre peuvent parvenir à entraîner les éléments de la force publique dont ils disposent, mais ces derniers sont peu nombreux. Ces bourgmestres doivent donc obtenir le ralliement d'intermédiaires. C'est ce que montrent les monographies constituées par Scott Straus et Jean-Paul Kimonyo. Elles précisent qui sont ces intermédiaires, en fait des personnages très divers : commerçants, réservistes, petits chefs miliciens, membres écoutés de communautés religieuses, enseignants, représentants locaux de partis, anciens militaires, paysans aisés. Relayant l'ordre du génocide dans toute la commune, ils s'emparent du pouvoir de faire tuer et de piller, ils s'imposent dans le groupe local des leaders du génocide.

Le politologue américain, Timothy Longman, a mené une enquête spécifique portant sur de tels intermédiaires issus du personnel religieux et du groupe des laïcs engagés dans les activités gérées par

des paroisses³⁶. Au début des années 1990, les églises rwandaises (catholiques et presbytériennes) étaient des institutions influentes en raison de leur richesse et de la diversité de leurs secteurs d'intervention. Aussi les grandes paroisses, disséminées dans le pays, étaient-elles devenues des centres économiques régionaux car elles contrôlaient divers établissements d'enseignement, des dispensaires et des hôpitaux ; géraient des projets d'agronomie et d'élevage ; centralisaient des coopératives, etc. Elles avaient ainsi contribué à la formation d'une élite socio-économique locale, vivant dans un habitat urbanisé et pouvant se lier avec les représentants du pouvoir d'État, notamment les bourgmestres, ainsi qu'avec des commerçants riches. L'auteur avait travaillé, en 1993, à la monographie de deux paroisses presbytériennes, Kirinda et Bigihu, situées dans la préfecture de Kibuye (au sud-ouest du Rwanda). À Kirinda (commune de Bwakira), le personnel religieux et laïc constituait un groupe hégémonique entretenant des rapports étroits avec le bourgmestre de la commune et plusieurs hommes d'affaires. Tirant parti de multiples détournements et corruptions, ce groupe affichait son enrichissement et enserrait étroitement ses dépendants dans un système clientéliste. À Bigihu (commune de Mwendo), le pasteur et les salariés de la paroisse, vivant simplement, tentaient de réduire l'abîme entre les riches et les pauvres et associaient les paysans à la gestion des coopératives. Les leaders locaux du MRND et le bourgmestre se méfiaient d'eux, les soupçonnant d'encourager les paysans à se défendre contre les abus.

Timothy Longman revint sur le même terrain en 1995. Son enquête démontre que le contraste sociologique entre les deux paroisses fut déterminant sur les modalités du génocide. Les principaux notables de Kirinda, dont le pasteur, se portèrent à l'aide du bourgmestre de Bwakira et, le 11 avril 1994, firent ériger des barrières dans la paroisse, armèrent les miliciens, mobilisèrent la population, en bref, participèrent efficacement aux massacres. Il en fut tout autrement à Bigihu, où l'attaque vint de l'extérieur. Le 14 avril, le bourgmestre de Mwendo, rassemblant une foule encadrée par des gendarmes, vint faire tuer les Tutsis de la paroisse ainsi que des enseignants hutus suspectés de les défendre ; il fit également détruire des bâtiments considérés comme symboles de subversion. À mon sens, cette recherche illustre en quoi

36. Timothy Longman, *Christianity and Genocide in Rwanda*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

consiste un gain de connaissance : ce dernier atteste la force explicative d'une microsociologie de la société rurale qui ne la réduit plus au schéma dualiste opposant, sans médiations, d'un côté la paysannerie, de l'autre les autorités officielles.

Quatrième échelle : le niveau individuel

Si les mobiles et les stratégies des grands bourreaux organisateurs sont relativement bien documentés par des rapports judiciaires et des enquêtes, peu de recherches et d'analyses spécifiques ont été centrées sur les petits entrepreneurs locaux de massacres et les tueurs enrôlés. Les travaux de Jean-Paul Kimonyo ne les font apparaître qu'indirectement, pour le récit qu'ils livrent lorsqu'ils sont entendus en tant que témoins ; ou lorsqu'il a la possibilité de reconstituer l'itinéraire de certains d'entre eux, confirmant son hypothèse d'un ethnisme virulent en continuité avec l'idéologie anti-Tutsis des années 1960 (celle du parti Parmehutu). On se souvient que Scott Straus, à partir d'un échantillon aléatoire de 210 prisonniers (n'ayant appartenu ni aux milices, ni à l'appareil étatique), a mené sous divers aspects une étude globale des tueurs. Cependant, à l'instar de Jean-Paul Kimonyo, il utilise au cours des monographies communales des entretiens menés avec des prisonniers, entretiens qu'il croise avec d'autres témoignages afin de saisir en situation locale les modalités de leur participation au génocide. Il illustre également par de longues citations extraites de leurs déclarations comment certains d'entre eux, s'étant auto-désignés instigateurs de tueries, retracent le pourquoi et le comment de leur conduite. Cette focalisation sur quelques témoins permet de spécifier au niveau de biographies individuelles les conséquences de la politique génocidaire initiée par le gouvernement intérimaire.

Pour décrire ce qu'apportent les études d'itinéraires individuels de tueurs, je me réfère tout particulièrement au travail de Lee Ann Fujii³⁷, une politologue américaine qui se situe elle-même dans le courant des études micropolitiques de la violence sociale³⁸, et qui a choisi de resserrer l'observation à l'échelle du secteur – chaque commune comprenant en moyenne une dizaine de secteurs. Constatant que les

37. Lee Ann Fujii, *Killing Neighbors. Webs of Violence in Rwanda*, Ithaca, Cornell University Press, 2009.

38. L'auteure se réfère à Charles King, « The Micropolitics of Social Violence », *World Politics*, vol. 56 (3), avril 2004.

génocidaires ne tuaient pas isolément, mais agissaient publiquement et en groupe, elle suit au plus près la formation de ces groupes et les itinéraires des individus les composant. Elle compare deux secteurs, le premier, Kimanzi, au Nord (préfecture de Ruhengeri, 5 % de Tutsis au recensement de 1991), le second, Ngali, au Centre (préfecture de Gitarama, 9 % de Tutsis). Selon les données de ce recensement, Kimanzi comptait 5 000 habitants (dont 250 Tutsis) et Ngali, 3 000 habitants (dont 315 Tutsis). Ses enquêtes, conduites en 2004, sont fondées sur 82 entretiens menés avec des témoins originaires des secteurs étudiés, dont 28 sont en prison. L'auteure établit ainsi que les bandes de tueurs agissant à l'intérieur du secteur communal sont structurées par une hiérarchie et une organisation. Cette micro-observation lui permet de distinguer les meneurs (*local leaders*), leurs séides (*collaborators*) et les « enrôlés » (*joiners*). Ces derniers sont des gens « ordinaires » dans tous les sens du terme. S'ils n'ont ni dirigé, ni organisé les tueries, leur participation a été capitale pour l'accomplissement, dans leur communauté, de la violence contre les Tutsis. L'auteure centre sa recherche sur les « enrôlés » et reconstitue les parcours de quatre d'entre eux pour chaque secteur. Il en ressort la nécessité d'une vision plus complexe des exécutants. Ainsi, dans le secteur de Ngali, un enrôlé a-t-il sauvé quatre personnes qu'il connaissait bien et caché une femme chez lui jusqu'à la fin de la guerre ; mais il a aussi participé à l'exécution d'un Tutsi. Les liens de parenté existant avant le génocide pèsent sur le recrutement : les parents masculins des meneurs et de leurs séides sont menacés de mort s'ils ne rejoignent pas la bande. Enfin, la dynamique de violence produite dans le groupe se renforce d'acte en acte, chaque étape ouvrant la voie à la suivante : ainsi les pillages du premier jour sont-ils suivis par des tueries le second jour. Ces premières tueries identifient les participants en tant que membres du groupe, d'autant qu'ils s'exposent publiquement, hurlent, sifflent, tambourinent sur des bidons vides, contraignent les victimes à creuser des charniers, se livrent collectivement à des actes de massacre, des tortures, des viols, des pillages, à l'incendie de maisons, au partage du butin, à la surveillance des barrières. Le groupe constitue ainsi les « enrôlés » en acteurs sociaux spécifiques, en Interahamwe (nom donné aux miliciens).

Lors d'un entretien mené en Europe, un ami rwandais me dit son étonnement lorsqu'il apprit que, dans son secteur d'origine (où il ne se trouvait pas au moment du génocide), presque tous les hommes

d'un lignage avaient trempé dans les massacres tandis que ceux d'un autre lignage étaient restés à l'écart. Le travail de Lee Ann Fujii me semble apporter une réponse à cet étonnement : dans le secteur de Ngali, les liens familiaux ont représenté, pour les meneurs, une base sur laquelle ils recrutaient des enrôlés ; quant aux individus sans proximité généalogique avec les promoteurs de massacre, ils risquaient moins de se trouver entraînés de gré ou de force. Dans ce même secteur, le principal organisateur du génocide sauva la vie d'une Tutsie car son mari hutu avait l'habitude de lui offrir de la bière. Ce meneur accepta également d'intégrer, contre de l'argent, deux jeunes Tutsis dans sa bande d'Interahamwe : ces miliciens ne les menacèrent pas, ils étaient des amis de jeunesse. Cette prise en compte de l'ensemble des relations qui existaient en temps de paix entre les personnes vivant dans le secteur possède, selon moi, une grande valeur heuristique dans la mesure où elle nous détourne des récits schématiques expliquant la participation de simples paysans au génocide exclusivement par l'appât du pillage, la coercition ou la haine ethnique.

COMMENT ÉCRIRE L'HISTOIRE DE LA DESTRUCTION DES TUTSIS

La lecture de trois auteurs – Jacques Revel, Bernard Lepetit, Florent Brayard – m'a engagée à mener le travail qu'on vient de lire³⁹. Mais auparavant, j'ai effectué une lecture systématique des publications concernant le génocide tutsi et étudié plusieurs historiens du génocide juif. Non pour construire un modèle, mais pour examiner comment ces derniers « écrivent l'histoire ». De quelles sources disposent-ils, quelles ont été les controverses caractéristiques de cette historiographie, notamment les controverses d'interprétation et les parti-pris descriptifs qui leur sont liés ? Je m'intéressais aussi à la problématique des preuves, à l'analyse des processus de décision, à l'importance de prendre en compte les contextes locaux du génocide, à l'évaluation et à l'usage du facteur antisémite, à l'émergence de thèmes d'étude, en particulier

39. Jacques Revel, « L'histoire au ras du sol », préface à Giovanni Levi, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Gallimard, 1989 ; Bernard Lepetit, « Architecture, géographie, histoire : usages de l'échelle », *Genèses*, automne 1993, n° 13 ; Florent Brayard, « La longue fréquentation des morts. À propos de Browning, Kershaw, Friedländer – et Hilberg », *Annales HSS*, septembre-octobre 2009, n° 5.

celui de la culture génocidaire et celui des différences de conduite entre des personnes placées dans des situations identiques ou comparables. La familiarité avec une parcelle de cette bibliographie immense faisait ressentir à quel point, dans le cas du Rwanda, nous n'étions qu'au début d'un parcours de recherche.

Je l'ai déjà dit, le début des années 2000 marque un tournant. J'ai voulu faire le point sur les nouvelles études alors engagées. Il me fallait un fil. Plusieurs choix étaient possibles. Je pouvais mettre l'accent sur l'articulation entre guerre et génocide, sur les responsabilités des partis politiques, sur les prémisses historiques du génocide, ou encore sur l'examen des sources et la question de leur fiabilité. Ils sont tous légitimes. Cependant, dans mon cas, ce sont les réflexions épistémologiques sur la microhistoire et les « jeux d'échelles » qui m'ont fourni ce fil : une manière de recomposer les configurations causales en fonction des échelles d'observation. Sur ce point, ce sont les publications de Jacques Revel et de Bernard Lepetit que j'ai prises pour guides. Quant à Florent Brayard, son article m'a incitée à traiter les textes comme des terrains d'enquête, à rechercher pour chaque auteur « suivant quelle logique [il] en est arrivé à penser, à produire ses résultats, suivant quels indices il en est venu à proposer une résolution du problème posé ».

Pour ma part, entre 1967 et 1973, j'ai effectué au Rwanda plusieurs missions de recherche. Mon objectif était d'entreprendre une sociologie historique des relations de dépendance politiques et foncières avant la colonisation. Les réformes administratives européennes ne commencèrent qu'après la Première Guerre mondiale et leurs effets ne furent pas immédiats, si bien qu'à la fin des années 1960, les témoignages de personnes nées au XIX^e siècle permettaient d'élaborer un tableau des relations sociales et politiques à la veille de la colonisation. Les premières observations scientifiques du Rwanda, développées dans les années 1950, avaient principalement porté sur le passé de la monarchie, le fonctionnement global de ses institutions et les relations ethniques. Cependant, elles ne disaient rien des formes concrètes de la domination des lignages aristocratiques tutsis sur la population paysanne. C'est pourquoi j'ai entrepris la monographie d'un terroir situé dans la préfecture de Butare où, durant plusieurs mois, j'ai mené des entretiens approfondis avec de nombreux paysans âgés, hutus et

tutsis. Autrement dit, j'ai travaillé à reconstituer ce qu'on appellerait maintenant la microhistoire d'une colline⁴⁰.

Cette expérience de recherche m'a permis de prendre des distances à l'égard des représentations schématiques, le plus souvent partisanses mais néanmoins influentes, qui faisaient d'un conflit ethnique prétendu immémorial le seul ressort de l'histoire rwandaise⁴¹. Aussi, lorsque parurent les premiers travaux académiques sur le génocide dont les analyses ne se fondaient pas sur des enquêtes de terrain, j'étais préparée à les lire dans un esprit critique. Je me souvenais combien les écrits traitant globalement des ethnies sans procéder à l'analyse de situations concrètes étaient perméables aux logiques de pensée qui prédominaient notamment dans l'anthropologie historique telle qu'elle fut pratiquée au Rwanda jusqu'à la fin des années 1960. Je retrouvais de telles logiques dans nombre d'études consacrées au génocide : celles qui construisaient leur récit en privilégiant le facteur causal de la haine ethnique.

Mon travail de terrain abordait la question des relations entre Hutus et Tutsis et mes interlocuteurs, tous des paysans illettrés, en parlaient sans passion, mais n'édulcoraient pas les excès de pouvoir lorsque ceux-ci étaient le fait d'un puissant Tutsi. En fait, dans la région où j'enquêtais, les intermariages et les échanges de toutes sortes entre Hutus et Tutsis étaient anciens, bien connus, et ces interlocuteurs relataient des intrigues entre individus, entre lignages, entre riches, entre pauvres, sans faire des ethnies les sujets de leur histoire. Dans ce milieu et pour cette génération, chacun se savait hutu ou tutsi, mais les ethnies n'étaient pas alors le marqueur identitaire qu'elles sont devenues.

Ce furent les événements violents de 1959, préluant à la fin de la monarchie et entraînant l'exil de nombreux Tutsis, qui initièrent les mobilisations politiques au nom de l'ethnie. En 1967, la montée en violence de ces mobilisations se concrétisa par le massacre organisé de milliers de Tutsis, le prétexte pris par les autorités étant l'attaque armée menée par des exilés. En 1973, des politiciens suscitérent un

40. Le Rwanda est un pays montagneux de hautes collines qui forment des terroirs au sens géographique du terme et constituaient, avant la colonisation, des unités politiques.

41. J'ai dirigé en 1974 un numéro spécial interdisciplinaire des *Cahiers d'études africaines*, rassemblant des travaux monographiques sur le Rwanda précolonial fondés sur des enquêtes conduites entre 1967 et 1972. Lire « Le problème de la domination étatique au Rwanda. Histoire et économie », *Cahiers d'études africaines*, 1974, n° 53, vol. 14 (1). Il est consultable sur le site Persée.

climat d'insécurité en excitant des sentiments violents à l'égard de Tutsis qui avaient acquis des qualifications culturelles modernes : ils étaient accusés de monopoliser les meilleures situations. Il y eut des massacres localisés, des campagnes d'insultes, des listes d'employés tutsis furent placardées, exigeant leur renvoi immédiat ; les élèves et les étudiants tutsis furent chassés des établissements d'enseignement. Le 5 juillet 1973, dans cette situation troublée, le général-major Juvénal Habyarimana s'empara du pouvoir sans rencontrer de résistances. Je me trouvais au Rwanda durant cette période. J'ai constaté que le mouvement anti-Tutsis avait gagné une partie des milieux occidentalisés, mais n'avait pas affecté de manière générale la paysannerie ⁴².

En 1994, la population tutsie était principalement paysanne, si bien que le plus grand nombre des individus et des familles furent massacrés avec le concours de tueurs, eux aussi paysans. Comment en rendre compte ? Des études avaient montré l'aggravation des conditions de vie en milieu rural, la montée de la violence sociale et politique durant les années 1980 et 1990, l'insécurité due à la guerre débutée en 1990 au nord du Rwanda. Cependant, à l'exception des pogroms locaux qui furent suscités par des autorités extrémistes, les paysans tutsis n'étaient pas, avant 1994, la cible de leurs voisins hutus. J'ai voulu montrer ici que, jusqu'à présent, seules les approches microsociologiques (ou microhistoriques) ont réussi à observer comment, par quelles médiations, des paysans hutus n'ont plus considéré les paysans tutsis comme des individus qu'ils connaissaient et dont ils partageaient la quotidienneté, mais comme des ennemis à détruire.

CLAUDINE VIDAL ⁴³
 Décembre 2013

Directrice de recherches émérite au CNRS, Claudine Vidal a été, à l'EHESS, membre du Centre d'études africaines puis du Groupe de sociologie politique et morale. Spécialiste de l'Afrique subsaharienne, elle a effectué des recherches de sociologie historique et politique au Rwanda et en Côte d'Ivoire. Elle est également membre, à Médecins sans frontières, du Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires.

42. Claudine Vidal, *Sociologie des passions*, Karthala, 1991 (lire tout particulièrement le chapitre intitulé « Les conditions sociales des passions ethniques », p. 19-44).

43. Mes remerciements vont à François Buton, André Loez, Nicolas Mariot, Philippe Olivera pour leur lecture attentive et encourageante d'un premier état de ce travail. Je dois beaucoup à la vigilance critique de Marc Le Pape qui m'a accompagnée tout au long de la rédaction.